



ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021

Avis public

Aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, président d'élection :

Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans ou plus, le 7 novembre 2021;
2. être une personne physique de citoyenneté canadienne le 1er septembre 2021 et, à cette date, ne pas être en curatelle ni avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis le 1er septembre 2020 ou avant;
4. avoir transmis à la Ville, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale municipale au plus tard le 20 octobre 2021.

ET

Aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans ou plus le 7 novembre 2021;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne le 1er septembre 2021 et à cette date, ne pas être en curatelle ni avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis le 1er septembre 2020 ou avant;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1er septembre 2021;
5. avoir transmis à la Ville, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 20 octobre 2021.

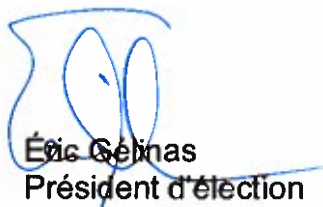
PRENEZ NOTE QUE :

- la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le 20 octobre 2021, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale;
- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du président d'élection au plus tard le dernier jour fixé, pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le 20 octobre 2021;
- votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Monsieur Éric Gélinas
6850, chemin Montauban
Saint-Damien (Québec) J0K 2E0
450 835-3419 – direction@st-damien.com

Donné à Saint-Damien ce 24 août 2021.



Éric Gélinas
Président d'élection